

REGLEMENT DU TRAIL DU PERE NOEL 2021

ARTICLE 1 : Intitulé, horaires de l'épreuve.

HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE (club de VTT-TRAIL) est affilié à l'UFOLEP Somme, assuré en responsabilité civile auprès de la MACIF et organise le SAMEDI 11 DECEMBRE 2021 : le TRAIL DU PERE NOEL.

Le départ se fera à 18H00 du **stade de football d'Huchenneville (80132).**

ARTICLE 2 : Modalités pratiques.

Le circuit proposé sera fléché et les intersections importantes ou dangereuses protégées par des signaleurs :

TRAIL NOCTURNE COMPETITIF 16km :

Les engagements seront enregistrés uniquement par internet et aucun engagement ne sera pris sur place.

Les retraits des dossards seront possibles dès 16h00 au préau du stade sur présentation de la carte d'identité (ou licence avec photo) et du pass sanitaire ou TEST PCR en vigueur.

Les retraits seront terminés à 17h40 soient 20 minutes avant le départ.

La mise en grille sera effectuée 15 minutes avant le départ dans le respect du protocole sanitaire : les coureurs seront masqués et le masque jeté au sol 30 secondes avant le start.

ARTICLE 3 : Tarifs - Engagements

Le montant de l'engagement en ligne par internet est au tarif de 13€ (+ frais de serveur) puis avec une majoration de 2€ à partir du 1^{er} décembre 2021 depuis le site internet <http://chronopale.fr/>

Le nombre de participants est limité à 350 et pourra baisser si la situation sanitaire le recommande avant l'épreuve. Il sera alors privilégié l'ordre des inscriptions. L'organisateur attire l'attention des participants éventuels sur le fait que la course risque d'être complète avant la date limite de clôture des inscriptions.

Dans le souci du respect de l'environnement et afin d'éviter les contacts lors de ravitaillements « en pioche » lors de la course, le trail se réalisera de façon éco-citoyenne, en totale autonomie : Un kit ravitaillement sportif et une cup trail événementielle seront offerts à l'occasion des retraits du dossard et de la puce. Un ravitaillement « de secours » en eau sera fourni sur le circuit à mi-course avec une zone déchets.

A l'arrivée, un ravitaillement chaud et gourmand sera proposé en formule self-service dans une zone matérialisée avec port du masque obligatoire (voir article 5 : protocole sanitaire).

Article 4 : Catégories

Ce trail de 16 km est ouvert à partir de la catégorie junior. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale manuscrite sur papier libre.

Il sera proclamé 4 podiums à l'issue du trail (juniors/séniors F et M, Vétérans F et G) et une victoire au club le plus représenté vers 20h15.

Article 5 : PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 :

Le Pass Sanitaire ou un TEST PCR **sont obligatoires** pour tous les participants à la course et pour accéder au préau du stade. La vérification sera effectuée à l'entrée lors du retrait des dossards avec présentation d'une pièce d'identité.

Le port du masque est obligatoire sur le site de la course (préau et stade) pour les coureurs, les bénévoles et les spectateurs. Du gel hydroalcoolique sera disponible sur la zone du ravitaillement final qui sera distribué en mode « self-service » et non en mode « pioche ». **Un masque neuf et gratuit sera fourni** au coureur dès le franchissement de la ligne d'arrivée avant de rejoindre le ravitaillement.

Articles 6: Parcours

CIRCUIT TRAIL COMPETITIF 16km = Stade de football d'Huchenneville D503 « rue du bas » vers la Mairie puis rue du 8 mai et vers Villers/Mareuil - Croix de Pierre et chemin GR125 à Villers/Mareuil vers le stade d'Huchenneville- Stade de football Huchenneville D503A « rue du bas » - Sentier forestier « la cressonnette » vers Inval - Sentier le long du bois de Tâchemont vers la Croix de Frosme – Rue de Inval – Chemin de Traverse vers Bray les Mareuil – Haut de Bray « rue Jean de Bray » à Bray les Mareuil – Sentier du Bois Bouillin à Fréchencourt – Chemin blanc (Ravitaillement eau), sentier et GR 125 vers Inval - Inval « Grande rue » - Inval « la ruelle » - chemin de traverse vers Caumont – Caumont « impasse du bois de la haie » - Caumont « rue de l'école » D503 – Sentier/Pâture chez M.Trottein - Cavée de Caumontel – Rue fourrière – Sente/Bois de la Caumontel – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Croisement route de Limercourt/Rue de la vallée – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Pâture de M. Mabile vers le stade de football d'Huchenneville D503A.

Article 7 : Respect du code de la route

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route, les Arrêtés Municipaux et le protocole sanitaire. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les piétons et les participants sont invités à les respecter scrupuleusement.

Les groupes qui pourraient se former ne devront pas nuire à la circulation sur les chemins et dans les rues des hameaux du village.

Les participants devront **obligatoirement** posséder **une lampe frontale en bon état de marche et un kit corporel réfléchissant de haute visibilité (gilet, bracelet,**

lumière clignotante) ainsi qu'une tenue de sport et des chaussures adaptées à l'état du terrain qui pourrait être boueux et / ou glissant selon les conditions météorologiques.

Article 8 : Conditions d'engagements et de classements - Assurances

Le présent règlement sera en ligne sur le site de l'organisateur et affiché sur le site de la manifestation avec le plan du circuit.

Les numéros d'urgence seront affichés et plus de 20 signaleurs seront en place sur le circuit au niveau des intersections et des zones cruciales pour aider à l'orientation et renforcer la sécurité.

Des VTT assureront l'ouverture et la fermeture des circuits. Chaque participant devra s'assurer au préalable d'être en bonne condition physique auprès de son médecin et d'apprécier sa capacité à réaliser un parcours vallonné de 16km.

Une **licence sportive valable (UFOLEP, FFA, FSGT, FFTRI, FNSU, UNSS) ou un certificat médical de moins d'un an pour la pratique de la course à pied en compétition sont exigés**. Il convient à chacun de réaliser le circuit en employant un rythme conforme à son potentiel.

L'organisateur rappelle l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels. Il est de la responsabilité de chaque participant de vérifier qu'il a souscrit en amont un tel contrat valable sur notre manifestation (licence fédération, mutuelle, assurance individuelle ou familiale...).

La barrière horaire du 16km est de 2h15 soit 7.11km/h et 8min26 au kilomètre pour raison de sécurité et d'organisation ... au delà les participants ne seront pas classés.

Article 9 : Assistance médicale

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel, chute, mauvaise appréciation (du terrain, d'une personne, d'un animal, d'un véhicule...), de dégradation ou de vol...

Un médecin/infirmier sera en place au vestiaire du stade pour les premiers secours à l'arrivée avec un défibrillateur. Il sera en liaison téléphonique avec les signaleurs qui porteront des gilets fluorescents et des kits d'éclairage sur les croisements principaux du circuit. Quelques signaleurs possèdent le PSC1. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard, vent, neige, verglas, ...) ou pour toute autre raison majeure (COVID), les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la manifestation même au dernier moment. Huchenneville Turtle Bike, la MACIF et l'UFOLEP s'engagent à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel. La manifestation regroupera environ 600 personnes sur le stade et sur le circuit durant la soirée.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription implique, pour les participants, l'acceptation du présent règlement et l'utilisation des images/vidéos des participants sur nos sites internet et dans la presse. Les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le circuit et d'adopter une attitude éco-citoyenne. Le plaisir et la bonne humeur devront motiver la participation de chacun.

Article 11 : Exclusion de course

Les participants seront exclus de la course en cas de non-respect du parcours, des consignes des signaleurs, du non-respect de la nature, d'un comportement antisportif ou du non-respect de la nature.

Chaque coureur se doit de porter assistance à un coureur en difficulté et de le signaler aux organisateurs.

Aucune assistance extérieure n'est autorisée en dehors d'une urgence médicale.

Aucun VTT ne sera autorisé sur le parcours à l'exception de l'organisation.

Tout abandon devra être communiqué à un signaleur ou à l'arrivée, il sera demandé le retour du dossard et de la puce.

Le dossard doit être visible pour les signaleurs : Prévoir un kit de fixation pour le dossard (ceinture de type triathlon avec 3 points d'attache ou 4 épingles.) et des chaussures de trail ou mixte suivant la météo. Le kit de fixation de la puce aux lacets de la chaussure sera offert. **La perte ou la dégradation de la puce dégradée sera facturée 5€ au participant.**

Article 12 : Annulation – Report de course

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera être effectué quelle qu'en soit la cause.

Si la course devait être annulée en cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, le principe du report de dossard à la prochaine édition ou de l'abandon de l'inscription sera alors appliqué.